

# Société d'histoire Sainte-Hélène-de-Breakeyville

## LA FONDATION DE LA CAISSE POPULAIRE DE BREakeyVILLE

La fondation de la Caisse populaire de Breakeyville remonte au 12 septembre 1949 suite à une conférence publique donnée par M. Jos Turmel représentant l'union régionale de Québec et une convocation donnée au prône par M. le curé Jos Énoil Michaud.

Étaient présents à cette assemblée :

Nom	Occupation
Joseph Énoil Michaud	Prêtre curé
Jean-Baptiste Lachance	Gérant de magasin
Armand Boutin	Marchand
Émile Turgeon	Menuisier
Alfred Hallé	Chauffeur
Joseph Verret	Rentier
Paul-Émile Roy	Commis
Avila Gagnon	Marchand
Gérard Drolet	Sacristain
Donat Hallé	Mécanicien
Valère Dumont	Cultivateur
Philippe Lapierre	Mesureur de bois
Grégoire Lapierre	Mesureur de bois
Florian Boutin	Marchand
Bernadette Richard	Commis
Albert Lapierre	Menuisier
Alyre Boutin	Fermier
Albert Verret	Agent
Louis-Philippe Boutin	Marchand
Alphonse Dostie	Agent d'assurances

Ces 20 personnes ont acquis 58 parts sociales à un coût unitaire de 5\$ ce qui constituait un capital de démarrage de 290 \$.

On procéda par la suite aux formations du conseil d'administration, de la commission de crédit et le conseil de surveillance.

En premier lieu, au conseil d'administration, ont été nommées les personnes suivantes : M. Albert Verret (président), M. Albert Lapierre, M. Alyre Boutin (vice-président), M. Alphonse Dostie, M. Alfred Hallé, Mme Bernadette Richard (secrétaire) et M. Philippe Lapierre.

En deuxième lieu, à la commission de crédit, ont été nommées les personnes suivantes : M. Valère Dumont, M. Émile Turgeon et M. Donat Hallé.

Finalement, sur le comité de surveillance, ont été nommées les personnes suivantes : M. Paul-Émile Roy, M. Grégoire Lapierre et M. Jean-Baptiste Lachance.

Les principales décisions qui ont été prises lors de cette première assemblée sont :

- Le maximum de parts que peut détenir un sociétaire est fixé à le 40;
- Le montant maximum de prêts consentis à un sociétaire sur reconnaissance de dettes, avec ou sans caution, est fixé à 200 \$;
- M. le curé J. Énoil Michaud est nommé président honoraire;
- La taxe d'entrée par part sociale est fixée à 0,10 \$;
- Le gérant accepte d'exercer ses fonctions durant les 12 premiers mois d'opérations moyennant une rémunération de 1,00 \$;
- Le taux d'intérêt sur reconnaissance de dettes est fixé à 6% par année;
- Le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires est fixé à 5% par année;
- Le taux d'intérêt pour les prêts faits sur la garantie de parts sociales ou d'obligation est fixé à 5% par année.

À travers les années, la caisse a trouvé pignon sur rue à divers endroits.

La première adresse de la Caisse est celle de Mme Bernadette Richard soit le 580 rue St-Augustin<sup>1</sup> (aujourd'hui le 3686). Par la suite, en juin 1952, la Caisse a déménagé chez M. Albert Verret au 584 rue St-Augustin<sup>1</sup> (aujourd'hui au coin de la rue Albert Verret et l'avenue St-Augustin). En 1978, la Caisse déménage au 9 rue St-Joseph<sup>1</sup> (aujourd'hui rue de Breakeyville). En juin 1986, la Caisse se retrouve locataire au 36 rue du Ruisseau<sup>1</sup> (aujourd'hui 701 rue Davie-Anderson). Finalement, en juin 1993, la Caisse déménage au 35 rue du Ruisseau<sup>1</sup> (aujourd'hui 700 rue Davie-Anderson) dans un édifice qu'elle a fait construire.

En 1999, après 50 années d'existence, la Caisse montre un actif totalisant 31 522 548 \$.

Quel chemin parcouru depuis sa fondation.

**Texte : Robert Roy**

Source : Documents d'archives de la Caisse populaire de Breakeyville

Note 1 : Anciennes adresses